



COMPTE-RENDU N°8 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le 29 novembre à 18h30

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Montpon, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul LOTTERIE, Président.

Date de convocation : le 22 novembre 2017

PRESENTS : MM. GUERIN – PIEDFERT – TALIANO – DEJEAN – CHAUSSADE - PILET- GUILLAUME – LOTTERIE – RICHARD – LAGOUBIE – BLIN – AUXERRE RIGOULET – CABROL– GIMENEZ– MARCADIER – DUHARD – LACHAIZE – BORDERIE – CABIROL – DUFOURGT – LEY – DARRACQ – LAULANET

EXCUSES /ABSENTS : MM. SEGONZAC – VERGNAUD (procuration Mme TALIANO) – COUSTILLAS (procuration Mme PILET) – DELIBIE (procuration M BLIN) – GABRIEL (procuration Mme CABROL) – WILLIAMS (procuration Mme AUXERRE RIGOULET) – SALAT (procuration M LOTTERIE)

Secrétaire de séance : Madame Geneviève AUXERRE RIGOULET.

Pour information de l'Assemblée :

Décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation du Conseil communautaire :

- - signature de l'avenant n°1 au marché pour la véloroute voie verte
- - renouvellement de ligne de trésorerie à la Banque Postale (500 000€ – 0.7%)

- **Approbation du compte rendu du Conseil communautaire du 20 septembre 2017**

Le compte rendu du Conseil communautaire du 26 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

- **Budget Principal - Décision Modificative N°7 – Virement de crédits - Amortissements des biens**

Dans le cadre du transfert de la compétence scolaire et de l'intégration du matériel mis à disposition dans l'actif de la CCIDL, il convient d'augmenter la prévision budgétaire relative aux opérations d'amortissements de 8 841,00 €.

Le Conseil communautaire est invité à approuver la Décision Modificative proposée ci-dessous:

VIREMENT DE CREDITS		
Comptes	Diminution	Augmentation
042-6811 – Dotations aux amortissements		8 841,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	8 841,00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	8 841,00 €	8 841,00 €

VIREMENT DE CREDITS		
Comptes	Diminution	Augmentation
28188 – Autres immobilisations corporelles		8 841,00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	8 841,00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	8 841,00€	8 841,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le virement de crédits indiqué ci-dessus,

Pour : 27 Abstention : 0 Contre : 0

- **Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « les Tables du Duellas »**

Vu la délibération en date du 26 mai 2016 par laquelle la communauté de communes Isle Double Landais adhère à l'association en tant que membre fondateur de l'association « les Tables du Duellas »,

Vu la décision du Conseil d'Administration de l'association « Les Tables du Duellas » en date du 7 septembre 2017 qui acte l'arrêt de l'activité du restaurant « Les Tables du Duellas » pour des raisons économiques,

Vu l'état de la dette présenté par les représentants de l'association aux membres du bureau de la communauté de communes en date du 24 octobre 2017 et qui s'élève à 28 000€ pour l'ensemble des dettes sociales et fournisseurs,

Après une année de fonctionnement, le restaurant « Les Tables du Duellas » n'a pas généré suffisamment de recettes pour couvrir les charges de l'activité.

Ainsi après plusieurs points comptables effectués et malgré une bonne fréquentation cet été, la dette a continué de se creuser. Il a donc été décidé de ne pas continuer cette activité au regard des contraintes. En effet la fréquentation est trop dépendante de la saison et de la météo, et les charges de la structure telle que constituée sont trop importantes pour rendre cette dernière pérenne.

Conformément aux engagements annoncés par la Communauté de communes de soutenir l'association dans cette expérimentation, y compris en cas de non réussite, il est proposé au Conseil communautaire de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 28 000€. C'est le montant nécessaire à l'association pour s'acquitter de ses dettes auprès des fournisseurs et des caisses sociales. Lorsque que toutes ces démarches seront finalisées, l'association sera dissoute.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « les Tables du Duellas » telle que détaillée ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Président à effectuer toute démarche et à signer tout document dans le cadre de cette affaire.

Pour : 27 Abstention : 0 Contre : 0

Monsieur LEY entre dans la salle et intègre la séance.